

SAP 75 2014.GEF.3

Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 9

Le 05.12.2017 / bj

Loi sur l'aide sociale (LASoc) (Modification)

Auteur-e-s	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+	-
					++	--
Müller (PS-JS-PSA)				Renvoi: La loi sur l'aide sociale (LASoc) (Modification) est renvoyée à la commission avec les charges suivantes : - Les propositions d'économie alternatives des villes de Berne, Berthoud, Langenthal ainsi que de la ville de Bienne et de la commune d'Ostermundigen sont soumises à un examen approfondi en dialogue avec les responsables des communes citées. - La commission soumet au vote du Grand Conseil des variantes concernant les mesures issues des propositions des villes à envisager au lieu de la réduction générale du forfait pour l'entretien au-dessous des normes CSIAS. - Il convient de renoncer à la réduction générale du forfait pour l'entretien au-dessous des normes CSIAS dans la révision partielle de la LASoc.		-

Boss (Les Verts)	31a (nouv.)			Renvoi à la commission avec la charge d'adapter la systématique de la réduction du forfait pour l'entretien, afin de définir un forfait pour l'entretien minimal général pour tous les groupes de personnes et un forfait supplémentaire pour l'entretien en fonction du groupe de personnes.		-
Machado (LAVerte)	31a (nouv.)	1		<u>Le Conseil-exécutif fixe le forfait pour l'entretien en augmentant le montant prévu dans les normes CSIAS de 10 pour cent, tant que les valeurs du forfait pour l'entretien selon l'enquête sur le budget des ménages de l'Office fédéral de la statistique ne sont pas atteintes.</u>		-
Mühlheim (pvl)	31a (nouv.)	2		Renvoi à la commission avec la tâche de vérifier les différentes propositions pour une réduction du forfait pour l'entretien de différents groupes cibles.		-
PBD (Herren)	31a (nouv.)	2	b	<u>8 pour cent pour les personnes dans le besoin âgées de moins de 18 ans ou de plus de 25 ans.</u>	+	
Mühlheim (pvl) Müller (UDC) Herren (PBD) Schwarz (UDF)	31a (nouv.)	3		Renvoi à la commission avec la charge suivante : Les personnes admises provisoirement qui ne coopèrent pas avec les autorités reçoivent l'aide d'urgence minimale.	+	
Boss (Les Verts)	31a (nouv.)			Proposition subsidiaire (si l'article 31a (nouv.) est adopté) : Renvoi à la commission avec la charge d'adapter la systématique de la réduction du forfait pour l'entretien, afin de définir un forfait pour l'entretien minimal général pour tous les groupes de personnes et un forfait supplémentaire pour l'entretien en fonction du groupe de personnes.		--
Machado (LAVerte)	31a (nouv.)	4 (nouv.)		Proposition subsidiaire : <u>Les coûts de la redevance radio et télévision ainsi que de la connexion Internet ne font pas partie du forfait pour l'entretien et doivent être pris en charge par l'aide sociale.</u>		-
Machado (LAVerte)	31a (nouv.)	5 (nouv.)		Proposition subsidiaire : <u>Les coûts des animaux domestiques jusqu'à concurrence de 300 francs par année ne font pas partie du forfait pour l'entretien et doivent être pris en charge par l'aide sociale.</u>		-

Machado (LAVerte)	31a (nouv.)	6 (nouv.)		Proposition subsidiaire : <u>Les coûts de la mobilité jusqu'à concurrence de 1200 francs par année ne font pas partie du forfait pour l'entretien et doivent être pris en charge par l'aide sociale.</u>		-
Machado (LAVerte)	31a (nouv.)	7 (nouv.)		Proposition subsidiaire : <u>Les coûts de la formation ne font pas partie du forfait pour l'entretien et doivent être pris en charge par l'aide sociale jusqu'à un montant de 6000 francs par an.</u>		-
Boss (Les Verts)	31b (nouv.)			Renvoi à la commission avec la charge d'adapter la systématique de la réduction du forfait pour l'entretien, afin de définir un forfait pour l'entretien minimal général pour tous les groupes de personnes et un forfait supplémentaire pour l'entretien en fonction du groupe de personnes.		--
Machado (LAVerte)	31b (nouv.)			Biffer.		
Boss (Les Verts)	31b (nouv.)			Proposition subsidiaire (si l'article 31b est adopté) Renvoi à la commission avec la charge d'adapter la systématique de la réduction du forfait pour l'entretien, afin de définir un forfait pour l'entretien minimal général pour tous les groupes de personnes et un forfait supplémentaire pour l'entretien en fonction du groupe de personnes.		--
Boss (Les Verts)	31c (nouv.)			Renvoi à la commission avec la charge d'adapter la systématique de la réduction du forfait pour l'entretien, afin de définir un forfait pour l'entretien minimal général pour tous les groupes de personnes et un forfait supplémentaire pour l'entretien en fonction du groupe de personnes.		--
Machado (LAVerte)	31c (nouv.)			Biffer.		-

Bess (Les Verts)	31e (nouv.)			Proposition subsidiaire (si l'article 31c est adopté) Renvoi à la commission avec la charge d'adapter la systématique de la réduction du forfait pour l'entretien, afin de définir un forfait pour l'entretien minimal général pour tous les groupes de personnes et un forfait supplémentaire pour l'entretien en fonction du groupe de personnes.		--
PBD (Herren) Mühlheim (pvl)	31d (nouv.)			Renvoi à la commission avec la charge suivante: Par voie d'ordonnance, le Conseil-exécutif définit des groupes de personnes auxquelles les articles 31b et 31c ne s'appliquent pas. Par exemple comme formulé dans le projet de loi.	+	
PS-JS-PSA (Dunning)	31d (nouv.)	1	b	personnes dans le besoin souffrant d'une atteinte grave à leur santé <u>tant physique que psychique,</u>		
PS-JS-PSA (Dunning)	31d (nouv.)	2	d	personnes dans le besoin souffrant d'une atteinte grave à leur santé <u>tant physique que psychique,</u>		
PS-JS-PSA (Dunning)	31d (nouv.)	3	d	personnes dans le besoin souffrant d'une atteinte grave à leur santé et/ou souffrant de troubles psychologiques,		--
PS-JS-PSA (Dunning)	31d (nouv.)	3	d	personnes dans le besoin souffrant d'une atteinte grave à leur santé <u>tant physique que psychique,</u>		
PS-JS-PSA (Dunning)	31d (nouv.)	3	e (nouv.)	personnes dans le besoin ayant bénéficié d'une très faible éducation ou étant illettrées.		--
PBD (Herren) Mühlheim (pvl)	31d (nouv.)			Biffer		--
Machado (LAVerte)	31d (nouv.)			Proposition subsidiaire (si les articles 31b à 31c sont biffés) : Biffer		
Brönnimann (pvl)	31e (nouv.)	1		Les suppléments d'intégration et les franchises sur le revenu sont accordés en principe à hauteur de la moitié des montants minimaux prévus dans les normes CSIAS. Les franchises sur le revenu sont en principe accordées à hauteur d'un quart des montants minimaux prévus dans les normes CSIAS.		--

Brönnimann (pvl)	31e (nouv.)	1		Proposition alternative Les suppléments d'intégration et les franchises sur le revenu sont accordés en principe à hauteur des montants prévus dans les normes CSIAS. Le Conseil exécutif fixe les suppléments d'intégration et les franchises sur le revenu.		--
Brönnimann (pvl)	31e (nouv.)			Renvoi à la commission avec la charge suivante : Examiner s'il ne faudrait pas fixer le supplément d'intégration et la franchise sur les revenus à un niveau inférieur à celui des normes CSIAS et les définir par ordonnance.	+	
Mühlheim (pvl) Müller (UDC) Herren (PBD) Schwarz (UDF)	57a (nouv.)	5 (nouv.)		Renvoi à la commission avec la charge suivante : Les services sociaux communiquent à la SAP les cas d'aide sociale économique d'un montant extraordinaire et lui rendent accessibles leurs documents sans les anonymiser.	+	
Imboden (Les Verts)	72	1	b (nouv.)	<u>Le Conseil-exécutif s'assure, au moyen de consignes contraignantes, que l'administration cantonale, les institutions et établissements cantonaux et les secteurs largement subventionnés emploient des personnes de l'aide sociale. Les directives doivent être conçues de telle sorte qu'au moins un pour cent des bénéficiaires de 18 ans ou plus trouvent un emploi à durée indéterminée chaque année.</u>		-
PS-JS-PSA (Wüthrich)	73a (nouv.)	1		Le Conseil-exécutif fixe un salaire minimum cantonal dans tous les domaines d'activité économique, en tenant compte des secteurs économiques ainsi que des salaires fixés dans les conventions collectives, afin que toute personne exerçant une activité salariée puisse disposer d'un salaire lui garantissant des conditions de vie décentes.		-